



Conseil économique et social

Distr. générale
24 octobre 2018
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-septième session

11-21 février 2019

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale

Déclaration présentée par Europäischer Interessenverband – Handel – Gewerbe – Industrie (EIVHGI) et World Union of Small and Medium Enterprises, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution [1996/31](#) du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Fondations nationales pour le développement économique et la prévention des crises (ECOFOUNDS)

Une approche novatrice du financement des politiques de protection sociale, en particulier des familles d'agriculteurs et d'artisans des pays les moins favorisés.

Cette déclaration a pour objectif premier de contribuer à répondre au sujet intitulé « Questions, orientations et programmes relatifs à la famille ».

La sauvegarde des droits, des intérêts et de la compétitivité des petites et moyennes entreprises, notamment de l'artisanat et de l'agriculture, est primordiale pour le développement économique et social durable et pour l'élimination de la pauvreté, en particulier pour les familles gérant de petites exploitations agricoles et de petites entreprises dans les pays moins avancés. Il est indispensable de fournir des fonds supplémentaires pour le financement des programmes d'appui. Les recommandations que nous formulons dans ce document aideraient de manière décisive à trouver des solutions réalistes et, du même coup, à tirer le meilleur parti des dépenses publiques et à réduire la dette publique.

Environ 450 millions de familles de petits agriculteurs (soit 2 milliards de personnes) dépendent, à des degrés divers, de la production agricole pour leur subsistance. Ils représentent la majeure partie des personnes vivant avec moins de 2 dollars par jour, alors même qu'ils contribuent considérablement au bien-être de leurs sociétés.

Nous recommandons aux organisations de la société civile qui œuvrent à la protection des droits, des intérêts et de la compétitivité des petites et moyennes entreprises et qui jouissent du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social (ECOSOC) de commencer à enregistrer les ECOFOUNDS comme personnes morales. Toutes les personnes tenues de percevoir la TVA ou des taxes similaires pour les Gouvernements pourront en devenir membres.

La TVA, comme la plupart des taxes, a un effet pervers sur l'économie. Les prix augmentant, les échanges commerciaux diminuent et certaines personnes sont finalement plus défavorisées par ces taxes que le Gouvernement n'est avantagé par les revenus qui en découlent. Ces impôts impliquent plus de pertes en termes d'offre et de demande que de gains de revenus. C'est ce que l'on appelle une perte sèche. Si l'économie perd plus que le Gouvernement ne gagne, alors l'impôt est inefficace. Il convient de noter que le fait que les entreprises soient assujetties ou non à la TVA ne change rien aux incidences sur le modèle microéconomique.

Le financement durable de base des ECOFOUNDS proviendra d'une petite partie des recettes fiscales (TVA, taxe sur les transactions financières, taxe sur les transactions de change). Elles seront régies par des organisations nationales soutenant les PME, telles que les chambres de commerce et d'autres associations d'entrepreneurs et associations internationales. Ces fondations ont besoin d'un revenu annuel durable pour fournir des services efficaces aux bénéficiaires. Les sources de financement seront les suivantes : 0,5 % à 1 % (0,6 % dans notre exemple) des recettes provenant de la TVA et de la taxe des employeurs des États membres ou 0,05 % de la taxe sur les transactions de change, les fonds des programmes de l'Union européenne (par exemple COSME et Horizon), la Société financière internationale, d'autres organisations d'entrepreneurs et des fondations caritatives. Pour obtenir l'adhésion politique, il faut d'abord prouver que ces recettes fiscales sont allouées suivant des critères d'optimisation fiscale tels que l'optimum de Pareto.

Structure organisationnelle des ECOFOUND

Suivant la législation du pays hôte, les ECOFOUND devraient être composées des organes principaux suivants : les membres de l'Assemblée générale, qui seront des représentants des chambres de commerce, les ONG dont les membres paient la TVA et les organisations de consommateurs; un Conseil de direction nommé par l'Assemblée générale; des Présidents-Directeurs généraux nommés par le Conseil de direction ; et un organisme de contrôle dont les membres seront nommés par le Gouvernement.

Calcul des revenus de la TVA

Pour calculer les recettes de la TVA, on utilise le ratio d'efficacité, l'indicateur le plus couramment utilisé pour évaluer les performances et l'efficacité générale du système de la TVA. Il s'agit simplement du ratio des recettes effectives et des recettes théoriques d'une taxe en vigueur, perçue uniformément sur tous les biens de consommation.

$TVA = PIB (PPA) \times R$, $\% RAF = TVA \times 0.003 (3 \%)$, $TVA = \text{taxe sur la valeur ajoutée}$, $R = \text{ratio d'efficacité}$, $PIB (PPA) = \text{produit intérieur brut (parité des pouvoirs d'achat)}$, $RAF = \text{revenu annuel de la fondation}$, formule : $RAF = (PIB \times R) \times \%RAF$.

Exemple

Revenus de la TVA (en milliards de dollars des États-Unis) : 353,12

Recette annuelle d'ECOFOND : 1,05936

Les revenus annuels d'une ECOFOUND indienne seraient d'environ 1,06 milliard de dollars.

Conclusions provisoires

La mise en place des ECOFOUND n'aurait aucune incidence majeure sur le budget national, dans la mesure où les fonds resteraient dans le pays d'origine et serviraient au développement de l'entrepreneuriat, en particulier des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat.

Les ECOFOUND apporteraient une contribution efficace (« Pareto amélioré ») à la croissance économique et aux politiques d'emploi, elles seraient éligibles pour obtenir des financements de la Société financière internationale et de la Banque mondiale, de la Banque européenne d'investissement et d'autres organisations soutenant les PME et percevraient des revenus durables, ce qui leur permettrait de développer le micro-financement pour en faire bénéficier les plus petites entreprises sans garanties bancaires et à des taux d'intérêt peu élevés.

Nous recommandons également de mettre en place une taxe sur les transactions de change (« taxe Tobin »), ce qui permettrait d'augmenter les possibilités financières d'un à trois milliards de dollars environ.